

Comité Syndical du 22 mars 2018**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 82 délégués	
<u>n° ordre 2018-03</u>	
Présents :46	votants :62
<u>n° ordre 2018-04</u>	
Présents :45	votants :61
<u>n° ordre 2018-05 et n°ordre 2018-12</u>	
Présents :46	votants : 62

Étaient présents : 46 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mmes Sophie CASSAGNE, Mireille PROVENT, Christiane BARROUX, MM Jean-François SAUVAUD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Robert BETTI, Michel GENAUDEAU, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, Jacques DUMAIS, Alain MARMIE, Aldo RUGGERI, Alain MAILLE, Christian MARY, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Denis BIDON (**25 présents**)

Albret Communauté : M. Alain LORENZELLI, Mmes Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michelle AUTIPOUT MM Jacques FRESQUET, Jean-Paul DAVID, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CERIA, Bernard SENGENES (**21 présents**)

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales
Madame Aurelie CERZUELA : Chargée de communication

Pouvoirs de vote : (16 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (9 pouvoirs)

Daniel GUIHARD à Jean-François SAUVAUD
Fabienne De MACEDO à Michel PEDURAND
Christine BIELLE à Jean-Pierre CAUSERO
Michel MASSET à Christian LAFOUGERE
Jean-François VALAY à Patrick JEANNEY
Karim MOBARAK à Michel De LAPEYRIERE
François COLLADO à Bernard COURET
Alain MERLY à Aldo RUGGERI
Claude RESSEGAT à Jean-Marc LLORCA

Albret Communauté : (7 pouvoirs)

Jean-Pierre CONSTANTIN à Lionel LABARTHE
Valérie TONIN à Alain POLO
Jean Louis MOLINIE à Jacques FRESQUET
Lilianne GRISO à Jean Paul DAVID
Pierre DAGRAS à Joël CHRETIEN
Jacques LAMBERT à Pascal LEGENDRE
Alain VILLA à Claude MARIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1^{er} mars 2018,

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'équilibre du Budget Primitif du SMICTOM LGB comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	6 076 253 €	6 076 253 €
Section d'Investissement	5 097 731 €	4 203 100 €
R.A.R. 2017	126 610 €	0 €
Excédent Inv. 2017 reporté		1 021 241 €
TOTAL DU BUDGET	11 300 594 €	11 300 594 €

- donner à Monsieur le Président tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité

- **Article 1 : Décide d'approuver le Budget primitif 2018 tel que présenté et équilibré à la somme globale de 11 300 594 € répartie comme suit :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	6 076 253 €	6 076 253 €
Section d'Investissement	5 097 731 €	4 203 100 €
R.A.R. 2017	126 610 €	0 €
Excédent Inv. 2017 reporté		1 021 241 €
TOTAL DU BUDGET	11 300 594 €	11 300 594 €

- **Article 2 : Décide de donner, dans la limite de la réglementation en vigueur, tout pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter le budget primitif 2018.**
- **Article 3 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.**
- **Article 4 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Votants	62
Pour	51
Contre	2
Abstentions	9

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI